

DÉCOUPAGE ET LES IMPUTATIONS ANALYTIQUES DES SECTIONS DE SMR



Découpage analytique SMR

Première action à réaliser : Il convient de se référer à l'arbre analytique de l'année de recueil pour consulter la liste de ces sections d'analyses existantes

Ce document est accessible sur la page RTC du site internet de l'ATIH :

<https://www.atih.sante.fr/information-sur-les-couts/retraitement-comptable>

Découpage analytique du SMR

SAC SMR

- Faire la correspondance des UM du PMSI avec les SAC du RTC
 - Consulter l'arbre analytique de la liste des SAC
 - Consulter les correspondances officielles UM-SAC (dans l'AA également)

M= Médical

Découpage analytique du SMR

SAMT Métiers de RR (RR = Réadaptation-Rééducation)

- Traitement des intervenants multi-champs : **isoler l'activité SMR des autres champs**
 - Pour les personnels de RR travaillant pour le MCO, l'arbre propose les SA 932.73
 - Le plateau de kinésithérapie existe sur le champ PSY : 933.427
 - Les personnels de RR travaillant pour l'HAD sont à affecter sur la 935.31 SA HAD
- L'établissement créera de façon systématique, dans la phase de paramétrage ARCAⁿH, les SAMT métiers de RR correspondant **aux intervenants codant des actes au CSARR/CSAR**
 - Le tableau OVALIDE [1.D.2.CSARRINT] B au M12 vous fournira la liste des intervenants de RR ayant codé au PMSI, vous indiquant les SAMT Métiers de RR à paramétrer.
 - *Vous rapprochez de votre cadre de réadaptation / votre DIM ou TIM pour valider les différents types de personnel de chacun des métiers listés : salarié / vacataire, intérimaire, MAD / COMETE / libéraux*
 - *Vous devez paramétrer une SAMT par combinaison « Métier + type de personnel »*
 - *Quand un même métier existe avec différents types de personnel, il faut utiliser un suffixe au numéro de la SAMT pour pouvoir créer plusieurs SAMT de même métier*
 - *Salarié + (vacataire, intérimaire, MAD) possible*
 - Il est donc conseillé de faire un point avec son service DIM et le cadre de réadaptation



Découpage analytique du SMR

Plateaux techniques SMR (Plateaux de RR)

- Les plateaux spécialisés PTS sont codés dans le PMSI
 - Tableau OVALIDE [1.D.2.PTS]
- Les autres plateaux hors PTS sont à identifier
 - Consulter les extensions documentaires qui ciblent notamment 4 plateaux : balnéothérapie/piscine hors PTS, exploration de l'équilibre et de la posture, locaux de simulation d'espace de vie et appartement d'autonomie
 - *Tableau OVALIDE [1.D.2.CSARRDOC]*
 - La liste des plateaux de RR a été réalisée selon les spécificités de la prise en charge de réadaptation du SMR et du fait de présence de matériel ou d'appareillage ou d'entretien/nettoyage coûteux.
 - *Le bureau du professionnel ou une salle de réunion n'est pas un plateau de RR*
 - Transmettre la liste des plateaux de l'arbre analytique au cadre de réadaptation



Découpage analytique du SMR

Activités spécifiques SMR

- Atelier d'appareillage et confection
 - Mode de fonctionnement = interne





Imputations analytiques

Dans l'onglet 3-SA

- Les SAC SMR se voient imputer
 - les charges de personnel médical et soignant (hors quote part de réalisation d'actes CSARR/CSAR)
 - des charges directes des spécialités pharmaceutiques, des consommables /fournitures médicales, des amortissements/locations de matériel médical, et des fournitures éducatives.
 - Les charges de ménage dans les services (charges des personnels de ménage salariés ou sous-traité)

Dans l'onglet Clé

- Ensemble des clés de LGG/LM/SAMT/STR/SAMT Métier de RR à saisir



Imputations analytiques

Dans l'onglet 3-SA

- Les plateaux de RR se voient imputer
 - des charges directes d'amortissement/location de matériel médical et de consommables médicaux et de fournitures éducatives.
 - les charges de personnels dédiés au fonctionnement du plateau (aide kiné sur le plateau kiné, balnéothérapie, le maître-nageur, aide-soignant pour l'habillage/déshabillage, temps d'organisation du plateau, ...)
 - Les charges de ménage du plateau (charges des personnels de ménage salariés ou sous-traité)

Dans l'onglet Clé

- Ensemble des clés de LGG/LM/STR/SAMT métier de RR à saisir

Imputations analytiques et ventilation des charges

Dans l'onglet 3-SA

- Les charges des intervenants de RR sont imputées sur les SAMT Métier de RR pour l'activité de réadaptation des patients hospitalisés en SMR (Essentiellement actes CSARR/CSAR). Ce sont des charges de personnel (salariés ou extérieurs)
 - Médecin/infirmier : seule la quote part de charges liées à son activité de RR est à imputer sur la SAMT Métier de RR correspondant
 - Staff hebdomadaire, temps de codage, formation, non codable en CSARR/CSAR : sur la SAMT Métier de RR (sauf pour le médecin/infirmier qui reste sur leur affectation principale)

Dans l'onglet Clé

- Les charges imputées sur les SAMT Métiers de RR sont ventilées **sur les SA consommatrices en fonction des lieux de réalisation des actes**
 - sur le ou les plateaux de RR et atelier d'appareillage et de confection
 - sur la ou les SAC des patients bénéficiaires des actes si les actes sont réalisés hors plateaux de RR/atelier (bureau, chambre, salle de soins, salle de réunion, couloir, extérieur,...)
 - Par exemple les Assistants de Sce Social et Psychologues qui sont quasi toujours hors plateau et qui sont présents dans quasi tous les établissements